

Publié le 1 septembre 2015

## Lycée Neuf du Bourget, un triple défi pour la Saerp

En cette rentrée, le lycée Neuf du Bourget en Seine-Saint-Denis fête son premier anniversaire. L'occasion de revenir sur ce challenge autant architectural qu'environnemental et social, lancé par la Région Île-de-France à la Saerp.



La Société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne (Saerp) a dû faire face à un triple défi : préserver le cadre architectural du bâti désaffecté, intégrer les normes de construction HQE et permettre la réalisation d'un projet pédagogique consistant à insérer dans l'établissement un **micro-lycée de la seconde chance**. Les Ecoles de la seconde chance (E2C), sont destinées à réinsérer dans un parcours scolaire des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système éducatif, sans diplôme ni qualification et se trouvant sans emploi.

« Ce chantier avait un caractère innovant mais aussi stimulant et porteur de sens en Seine-Saint-Denis, un des départements où le taux d'échec scolaire est le plus élevé de France », explique **Isabelle Bonnaud-Jouin**, directrice générale de la Saerp. Aujourd'hui 80 élèves y sont accueillis aux côtés de ceux fréquentant le lycée « ordinaire ». L'implantation de ce type de structure sur des sites isolés suscite un sentiment discriminant pour les élèves, peu propice à leur réussite.

Livré en juin 2014 après deux ans de chantier, l'établissement est implanté sur un terrain supportant deux bâtiments en vis-à-vis dont l'un, datant des années 1930, avait accueilli un Institut universitaire de formation des maîtres. Le patrimoine a été préservé puisque les **vieilles briques rouges art**

**déco** abritent maintenant des salles de classes. Des logements de fonction en bois ont été également construits sur les toits d'un des bâtiments. Par ailleurs une structure aux formes modernes et futuristes traversant la cour de récréation a été montée entre les deux bâtiments. Baptisée « la Canopée », elle constitue « *une vaste galerie vitrée et déambulatoire, créant un préau couvert* », explique la directrice.

## Une démarche de qualité environnementale

Dans ce projet, la Saerp a aussi fait la part belle au **traitement paysager et environnemental**. La plupart des toitures sont végétalisées, y compris celle de la Canopée qui traverse la cour. Par ailleurs, celle-ci est entrecroisée par une « rivière végétale ». Sur les apports en énergies renouvelables, l'aménageur ne s'est pas contenté du **photovoltaïque** et des **chauffe-eau solaires** présents sur tous les toits. Elle a aussi fait appel à **l'éolien** pour l'éclairage extérieur de l'établissement. Des objectifs environnementaux élevés ont aussi été appliqués aux bâtiments en réhabilitation où la Saerp a veillé à la mise en place de systèmes innovants de ventilation naturelle des locaux via les cheminées solaires, sur ce chantier de 9 000 m<sup>2</sup>. Au total, ce sont 28 millions d'euros qui ont été investis dans ce projet financé à 100 % par la Région Île-de-France.

Clémence Bohême/Naja